

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements no 2 en date du 23 juin 2005

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Pièce SCGM-6, document 3, page 4.

Préambule :

« *Projet de relocalisation de la conduite sous le pont Jacques-Cartier - Un investissement de 6,7 millions \$ est à prévoir, lequel fera l'objet d'une demande spécifique à la Régie* »

Question :

8.1 Veuillez expliquer le traitement de la dépense d'investissement reliée à ce projet puisque par la décision D-2004-196, en page 9 un montant de 9 510 000 \$ était inclus au budget 2005 et en conséquence, dans les tarifs.

Réponse :

8.1 L'investissement de 9 510 000 \$ avait, en effet, été planifié lors de l'élaboration du dossier tarifaire 2005. L'impact de cet investissement projeté dans les tarifs de l'année 2005 était de 615 000 \$, en incluant tous les éléments du coût de service affectés par un tel investissement. Par la suite, il a cependant été convenu avec le gouvernement fédéral de repousser ces travaux jusqu'à la fin 2007.

Lors de l'élaboration du dossier tarifaire 2006, la portion des investissements projetés réalisés en 2006 était de 6 723 000 \$ avec un impact de 284 000 \$ sur les tarifs 2006.

Pour l'année 2004-2005, un montant de 638 000 \$ a été réalisé pour des travaux préparatoires au dépôt de la demande à la Régie, comme des études d'ingénierie et d'impact environnemental.

L'effet net dans les tarifs 2006 qui résulte de cette situation sera donc une baisse des tarifs de 331 000 \$.

Il est à noter que les paramètres utilisés pour ces calculs sont ceux connus au moment de préparer chacun des dossiers.